

# Peyrolles-info 198

novembre 2022

Voir cet email en ligne dans votre navigateur

## Débroussaillage

**Votre protection pour cet été se prépare aujourd'hui !**

Le débroussaillage des abords des habitations est le moyen de prévention le plus efficace pour sécuriser votre maison du risque d'incendie de forêt.

Le débroussaillage est une obligation de l'article L131-10 du Code forestier.

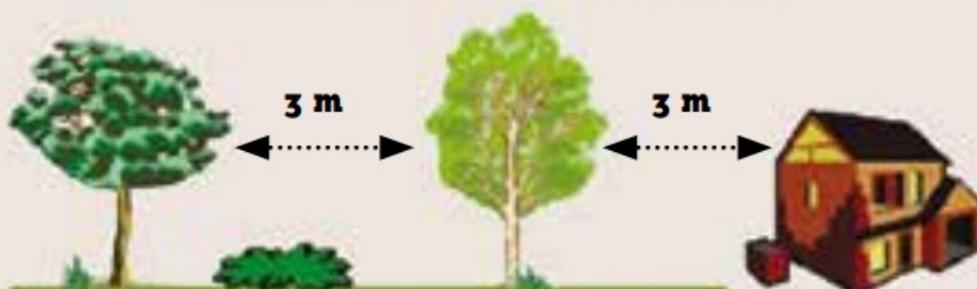
**Éliminer la broussaille...**



**Avant débroussaillage**



**... et élaguer les arbres à 2 mètres de hauteur.  
Réduire la densité des arbres.**



**Après débroussaillage**

Plus d'information :

- sur le site de la préfecture du Gard
- sur le site prévention incendie

## Conseil municipal du 29 novembre 2022

Présents : François Abbou, Bernard Bordarier, Pierre Deleuze,  
Nicolas Geoffray, Pierre Hénon ;  
Pouvoir de Thierry Ponsin à François Abbou  
et de Éric Reignier à Pierre Hénon ;  
Secrétaire de séance : Bernard Bordarier.

La séance est ouverte à 17h30

Le compte-rendu de la séance du 4 novembre est approuvé à l'unanimité.

### **1. Transfert de compétence de l'eau à la Communauté de communes**

Ce transfert ne va pas donner lieu à un vote formel aujourd'hui car de nombreux aspects doivent encore être affinés dans la convention avec la communauté de communes. Il est cependant important que le conseil prenne position sur plusieurs points pour que la maire ait un mandat clair de négociation lors des prochaines réunions de la communauté de communes.

Jusqu'à présent le budget de l'eau était intégré dans celui de la commune. A compter du 1er janvier 2023 ce budget devrait être géré par la communauté de communes mais celle-ci va nous déléguer cette gestion pendant quelques années. Cela implique un budget spécifique qui doit donc être en équilibre.

Si nous intégrons l'emprunt qui a été fait pour les travaux du drain de captage (5 000 €/an jusqu'en 2026) cet équilibre nous conduit à un prix du mètre cube de l'ordre de 6 € ! Le conseil est donc d'accord pour conserver cet emprunt sur le budget général de la commune si cela est possible.

En étudiant différentes hypothèses d'évolution des prix et de répartition entre abonnement et prix du mètre cube, le conseil trouve un consensus qui pourrait aboutir aux évolutions suivantes, avec des augmentations plus raisonnables du prix du mètre cube à 2,11 € soit 1,5 € (prix actuel) + 0,5 € (frais de gestion de la communauté de communes) + 0,11 € de TVA (la TVA s'applique car nous serons maintenant plus de 3000).

Il faudrait aussi augmenter le prix de l'abonnement de 70 à environ 100 € pour prendre en compte l'augmentation de l'électricité, du chlore et de la maintenance.

Il faut insister sur le fait qu'à l'heure actuelle tout cela n'est que des hypothèses de travail et que le tarif final sera peut-être différent.

## 2. Travaux de La Planque - Demande de subvention

Ce point est reporté car le devis fourni n'est pas assez détaillé.

La séance est levée à 18h45

### FIBRE

*Avertissement : ni le département ni XpFibre n'ayant informé la commune du déploiement du réseau fibre, les informations ci-dessous sont issues de l'observation de terrain et de la lecture des sites spécialisés. Ce texte peut donc comporter de légères inexactitudes.*

Sur notre commune qui est dans une zone dite "RIP" (Réseau d'initiative publique) c'est le département qui est en charge du déploiement de la fibre. Le département a confié la construction de ce réseau public à la société XpFibre (filiale du groupe Altice qui détient aussi SFR).

Le Département a confié à ALTICE France - XpFibre, la construction du réseau WiGard Fibre, le réseau public Très Haut Débit (THD) par fibre optique jusqu'à l'utilisateur.

Cette délégation de service public est entrée en vigueur le 14 août 2018, pour une durée de 25 ans.

Le lancement du déploiement du THD a été officialisé le 17 septembre 2018 par convention entre le Département du Gard, représenté par son Président Denis Bouad, la société SFR Collectivités, représentée par Alain Weill, Président Directeur Général Altice France et le Directeur Général Altice Europe et en présence de Julien Denormandie, Secrétaire d'Etat auprès du Ministre de la Cohésion des territoires.

Pour la réalisation de cette mission, la société GARD FIBRE filiale de XpFibre a été constituée.



Extrait du site officiel <http://wigardfibre.fr/>

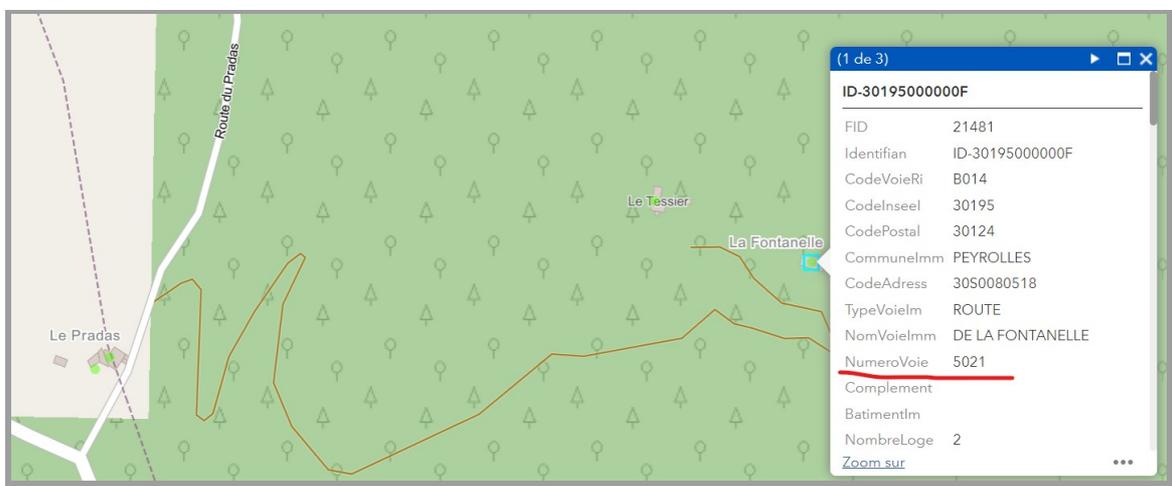
Ce réseau (en rouge sur la carte ci-dessous) est opérationnel et connecte les boîtiers blancs que vous avez vu fleurir sur les poteaux téléphoniques. A Peyrolles il y en a 14 numérotés de 1 à 14 (points rouges sur la carte ci-dessous)



C'est votre FAI (Fournisseur d'Accès Internet), celui que **vous choisissez**, qui se chargera d'établir la connexion entre ces boîtiers et votre domicile (traits bleus sur la carte). Pour une libre concurrence entre fournisseurs, il y a un délai de carence qui fait que vous ne pourrez normalement demander votre raccordement qu'à compter du 29/12/2022 mais vous pouvez dès à présent vérifier votre éligibilité sur le site du réseau fibre Wigard : <http://wigardfibre.fr/test-deligibilite/>

**Attention 1 :** Pour les adresses, bien que le plan d'adressage ait été établi par la commune et enregistré dans la base nationale dès janvier 2020, Wigard a en général fait un mélange entre les numéros (supérieurs à 5000) donnés par les impôts jusqu'en 2019 et les noms de lieudit ou les noms de routes donnés par la commune.

La plupart des maisons de Peyrolles se retrouvent donc avec des adresses fantaisistes. Le seul moyen de connaître votre adresse pour eux est de cliquer sur le point vert correspondant à votre maison sur leur carte. Si vous utilisez votre vraie adresse pour demander votre raccordement les fournisseurs d'accès risquent de ne pas vous reconnaître comme éligible à la fibre.



**Attention 2 :** les opérateurs listés ci-dessous ne seront pas forcément tous implantés sur Peyrolles dès maintenant.

Testez votre éligibilité ci-dessous :

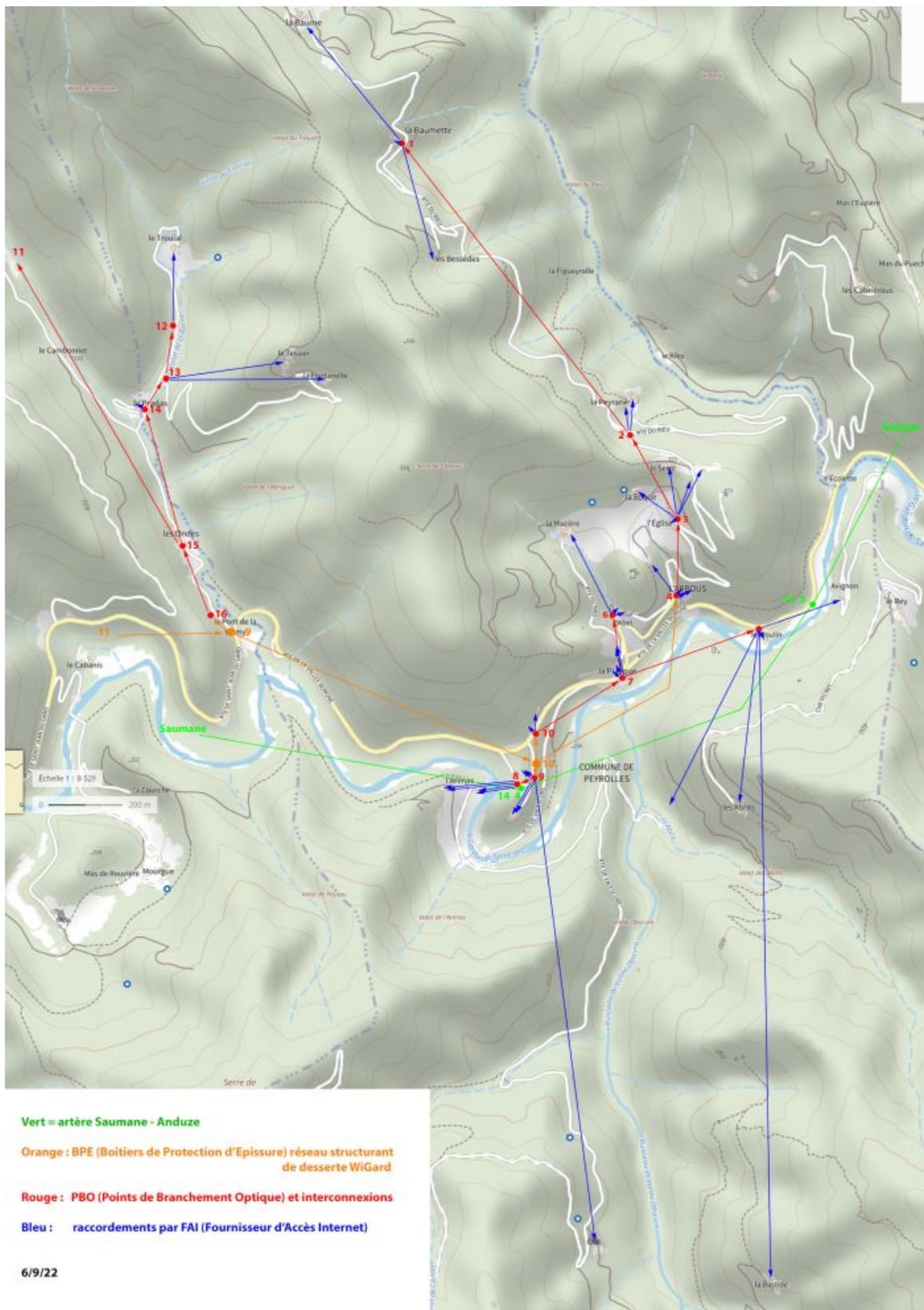
PEYROLLES  
ROUTE  
DE LA FONTANELLE  
5021

↓ Vous êtes éligible, abonnez vous ! ↓  
à partir du 29/12/2022

Si vous êtes éligible (voir ci-dessus), cliquez sur le logo de l'Opérateur de votre choix \*

free bouygues CIC Mobile orange R=D SFR Sosh

En cas de problème contactez la mairie, nous essaierons de vous aider.



Vous recevez ce message car vous êtes inscrit sur la liste de diffusion de la mairie de Peyrolles. Vous pouvez faire cesser ces envois en cliquant sur le lien ci-dessous ou en contactant la mairie.

**Se désinscrire**

Mairie de Peyrolles  
 400 route du Serre, 30124 PEYROLLES  
[www.peyrolles.fr](http://www.peyrolles.fr)  
[maire@peyrolles.fr](mailto:maire@peyrolles.fr)  
 04 66 85 13 01